

Image not found or type unknown



Droits de visite élargis pour mes enfants

Par **fabrous**, le **20/05/2009** à **18:28**

Bonjour, je suis papa de 2 enfants et divorcé, j'ai un droit de garde classique et en plus un mardi sur 2 soir, un mercredi sur 2 à partir de 14h00 jusqu'au lendemain, je suis actuellement en formation et les reprend depuis septembre à 17h00 au lieu de 14h00, sans problèmes jusqu'à ce jour. Leur mère a refusé de me les donner sous prétexte que j'avais plus d'une heure de retard, hors dans le jugement il n'est précisé que l'on perd la garde qu'en cas de retard pour les fins de semaines et pour les vacances. Que puis-je prétendre? est-ce que je dois le signaler par une main courante? merci beaucoup